

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0052189

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1480 Société : R.A.M 161907
 Actif Pensionné(e) Autre : _____
 Nom & Prénom : EL MOUSTI RACHID
 Date de naissance : 26-06-49
 Adresse : alé ATTADAMOUNE Rue 2 M6 OULFA
 CASABLANCA
 Tél. : 06 63 87 50 63 Total des frais engagés : 610,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr MAZZOUZ Hanane
OPHTALMOLOGISTE
511 Bd Al Fodh - Casablanca
Tél : 05 22 52 25 26

Date de consultation : 11 MAI 2023

Nom et prénom du malade : E.P. Mousti Rachid

Age : 74

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : _____

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
ACCUEIL

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhension@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 MAI 2023	examen part. de l'œil	300,00	Dr MAZZOUZ Hanane OPHTHALMOLOGISTE SIDI AL Qods - Casablanca	
		100,00	Dr TAHAR BEN ABDELLAH OPHTHALMOLOGISTE SIDI AL Qods - Casablanca	
	T.T. de	4.00,00		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>harmachim Dr. Fenni Jaatar 2, Bd Oued sebou - Oujda CASABLANCA tel: 0522 90 18 99</i>	11-05-2023	210,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**CENTRE DES MALADIES
ET CHIRURGIE DES YEUX**

Al Qods Califorrie

Dr Hanane MAZZOUZ

Ophtalmologiste

Diplômée de chirurgie de la cataracte,
chirurgie réfractive et Lasers de
l'université Victor Segalen de Bordeaux
Diplôme de surface oculaire
de l'université François Rabelais, Tours
Chirurgie des voies lacrymales
Adaptation des lentilles de contact souples et rigides
Membre de la société française d'ophtalmologie



مركز طب وجراحة العيون
(الدكتور هانان مازوز)

الدكتورة حنان مزوز

(الختام الخاص بالدكتورة حنان مزوز)

دبلوم جراحة الجلاة والليزر

سكنلين ببوردو

جراحة العيون

**Eole®
dual**

Hyaluronate de sodium 0,2%

Hypromellose 0,2%

Sécheresse oculaire
modérée à sévère

Hydratation
Intense et
Durable



Sans conservateur
Sans phosphates

10 ml Gouttes oculaires

LOT E 04 22
12/2025

PPC: 135,00

61180011102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amine Da

Pharmacie TAM
Dr. Benhadj Jzafar
302, Bd Oued Sbaïd - Oulfa
CASABLANCA
Tél: 0522 90 18 99

75,70

Dans les 2 yeux

- ZALERG : collyre

1 goutte 4 fois par jour 1 mois

135,00

- EOL DUAL : 1 goutte 4 fois par jour 1 mois

1°) Une Monture pour la Vision de LOIN :

OEIL DROIT : + 1,25 (- 0,50 à 75°)

OEIL GAUCHE : + 0,75

2°) Une Monture pour la Vision de PRES :

OEIL DROIT : + 1,25 (- 0,50 à 75°) + Add 2,50

OEIL GAUCHE : + 0,75 + Add 2,50

Verres organiques , anti reflets

Respectez le centrage SVP

TTL 1070

Dr MAZZOUZ Hanane
OPHTALMOLOGISTE
511 Bd Al Qods - Casablanca
Tél: 05 22 52 25 26

Tél : 0 522 522 526 - GSM: 07 70 85 14 88

511 شارع القدس، إقامة القدس كاليفورنيا، الطابق الثاني - الدار البيضاء

511, Bd Al Qods, Résidence Al Qods Califorrie, 2^{me} étage - Casablanca

E-mail: ophtalmomazzouz@gmail.com - ICE: 00164931700074 - CNSS: 5874476 - INPE: 091166421

Ophtalmologiste

Diplômée de chirurgie de la cataracte,
chirurgie réfractive et Lasers de
l'université Victor Segalen de Bordeaux
Diplôme de surface oculaire
de l'université François Rabelais, Tours
Chirurgie des voies lacrymales
Adaptation des lentilles de contact souples et rigides
Membre de la société française d'ophtalmologie



(احسامية لأمراض وجراحة العيون)

دبلوم وجراحة الجلاة والليزر

وتقديم البصر من جامعة فيكتور سكالين ببوردو

العدسات الصلبة والليستن

جراحة مجازي الدمغ

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض وجراحة العيون

Date : 11 - 05 - 2023

Note d'honoraires

Patient (e) : E P mousti Rachid

Examen réalisés et honoraires correspondants :

Examen ophtalmologique : 300,00 Dh (Trois cents dirhams)

Examen du fond de l'oeil : 100,00 Dh (Cents dirhams)

Total réglé : 400,00 Dh (Quatre cents dirhams)

Dr MAZZOUZ Hanane
OPHTALMOLOGISTE
511 Bd Al Qods - Casablanca
Tél : 05 22 52 25 26

Tél : 0 522 522 526 - GSM: 07 70 85 14 88

511 شارع القدس، إقامة القدس كاليفورنيا، الطابق الثاني - الدار البيضاء

511, Bd Al Qods, Résidence Al Qods Califorrie, 2nd étage - Casablanca

E-mail: ophtalmomazzouz@gmail.com - ICE: 001649317000074 - CNSS: 5874476 - INPE: 091166421